



Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2018 BS 108 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : PROGRAMME ANNUEL DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE

L'an deux mille dix-huit et le 18 septembre à 14 h 00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 septembre se sont réunis aux Beaumettes dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames SANTONI, CHRISOSTOME, COMBE, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, DAPRES, GATIN, JEAN, LETTERON, MAGNE, SARTO-BARANCOURT.

Messieurs CAHOUR, DAUMAS, DECUIGNIERES, DEILLE, FISCHER, FRAYSSINET, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

AMOROS à Dominique SANTONI.

PRIMO à Jacques DECUIGNIERES.

TRINQUIER à Gisèle MAGNE.

Monsieur

BERGER à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Mesdames AMOROS, BOR, PRIMO.

Messieurs BERGER, ROUX.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment les objectifs D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable" et D.2.1 " Mettre à profit la réalisation des objectifs pour rechercher des pratiques participatives" ;
Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils Généraux des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;
Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'actions d'Education au Territoire à destination des publics de son territoire ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le programme annuel de sensibilisation, d'éducation du public à l'environnement et au territoire ;
- **APPROUVE** le plan de financement associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'aide financière du Conseil régional et de l'Agence de l'eau pour les montants correspondant au plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Dépenses par opération / dispositif		
Partie I	Découvrir son territoire de vie Le programme annuel d'actions éducatives (Public scolaire) Mon collège en Luberon (Public scolaire)	75 000,00€
Partie II	Accueillir le Public sur des sites Parc Séjours découverte expérimentaux / Château de l'Environnement Accueil journées / La Maison de la Biodiversité Centre de ressources / Château de l'Environnement	15 000,00€
Total TTC en Euros		90 000,00€

Recettes	
Conseil régional	50 000,00€
Agence de l'eau	6 000,00€
Participation Parc	
Crédit	16 000,00€
Ingénierie	18 000,00€
Total en Euros	90 000,00€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,




Dominique SANTONI